



*Commune d'Icogne*

## **COMMUNE D'ICOGNE**

### **AVIS**

#### **RESEAU D'IRRIGATION**

Les propriétaires de terrains raccordés au réseau d'irrigation d'Icogne sont informés que le Service communal des eaux procédera prochainement à la mise en charge du réseau principal. Les personnes intéressées voudront bien fermer les vannes pour le **mercredi 13 avril 2011**, au plus tard.

La Commune décline toute responsabilité en cas de dommages.

#### **ENTRETIEN DES COURS D'EAU**

Selon les directives émises par le Canton du Valais, les propriétaires et exploitants de terrains riverains de cours d'eau sont informés que les dépôts de déchets et de branchages sont interdits dans un espace de 10 mètres de part et d'autre du lit des torrents.

Le Conseil communal espère que les personnes concernées respecteront strictement cette règle, afin d'éviter des débordements et des dégâts importants.

Icogne, le 1<sup>er</sup> avril 2011

***L'Administration communale***